

## Motion

### Pour une réduction de charges

#### Conseil Communal - 27 septembre 2021

Les soussignés déposent la présente Motion en vue de charger la Municipalité de présenter une étude sur l'objet suivant :

- Considérant l'effort de contribution fiscale demandée à ses administrés avec l'augmentation du taux d'impôt communal,

- Considérant la situation précaire des finances de la Commune,

1. Opérer des réductions des charges nettes dont elle a la maîtrise, d'un minimum de 200'000 CHF dans son budget 2022 par rapport au budget 2021.

2. Respecter un plafond d'endettement qui assure de ne pas détériorer le ratio de solidité financière actuel.

Le budget 2022 étant en cours d'élaboration, les auteurs de la présente motion recommandent au Conseil communal, après avoir entendu la Municipalité, de prendre immédiatement en considération la proposition.

En effet, cette proposition touche le budget 2022 sur lequel la commission des finances devra rapporter de toutes façons.

**Nous prions ainsi la Conseil communal de voter en faveur de la motion ci-dessus présentée, qu'elle soit adoptée immédiatement afin que la Municipalité puisse dès à présent commencer à l'étudier et à présenter si possible son étude au moment de la présentation du budget.**



Entente Centre Droite de Coppet

Coppet, le 27 septembre 2021

**Motion**

**Pour une réduction de charges**

**Conseil Communal - 27 septembre 2021**

Valérie Biehler

Leslie Finn

Félix Kneubuehler

Christophe Kuntz

Alexandra Marcoin-Karacsonyi

Vincent Moret

Daniel Treves

Michel Wuest

Philippe Ziegler